

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2018

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 01/02/2018
Date d'affichage : 01/02/2018

L'AN DEUX MIL DIX HUIT le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUIPIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Monsieur Gilles DURDILLY.

Absente excusée : Mme Delphine RAMPON donne pouvoir à M. Daniel CHAUD.

Secrétaire de séance : Mme Christine CHAVEROT

COMPTE RENDU DU 6 FEVRIER 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique que Madame GAGNIERE Françoise l'a informé qu'elle n'est pas intervenue lors de la réunion du 19 décembre 2017 concernant la cession d'activité du Bar des Sports, ainsi que pour le devenir des WC publics situés à côté et qu'il y a eu la présentation de Madame COQUARD Christelle sur les différentes modifications réglementaires sur l'état civil.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autre remarque concernant le compte rendu du 19 décembre 2017. Il demande d'approuver le compte rendu du 19 décembre 2017. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte rendu du Conseil Municipal du 19 Décembre 2017.

Projection du film diffusé lors des vœux 2018 de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

1) Convention avec le Centre de soins pour oiseaux de Saint-Forgeux

Il y a lieu de passer une convention avec le centre de soins pour oiseaux de Saint-Forgeux afin qu'il puisse exercer tout bon soin à tous les oiseaux sauvages qu'ils lui sont confiés.

En contrepartie des services rendus, le Centre de soins pour oiseaux de Saint-Forgeux demande une subvention de 0.10 € par habitant. La population de la commune de Saint-Forgeux au 1^{er} janvier 2018 est de 1 520 habitants.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2) Indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'arrêté ministériel du 16/12/83 porte sur les « conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ».

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

DECIDE :

DE DEMANDER le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

D'ACCORDER l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an. Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Luc GUILLERMIN, Receveur Municipal.

DE LUI ACCORDER l'indemnité de Conseil pour un montant brut de 446,17 €.

Le Conseil adopte cette proposition 14 pour une abstention.

3) Modification des statuts de la communauté de commune de l'Ouest Rhodanien

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil de la communauté de l'Ouest Rhodanien a approuvé dans sa séance du 21 décembre 2017, à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de l'Ouest Rhodanien en intégrant la compétence obligatoire GEMAPI dans l'article 2

La nouvelle rédaction de l'article 2 (compétences) des statuts de la COR, doit être soumise à délibération aux Conseils Municipaux des Communes de la communauté de l'Ouest Rhodanien, est la suivante :

1. Compétences obligatoires

Est rajoutée la compétence suivante :

7° En matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement (territoire communautaire des bassins versants des rivières « Rhins », « Azergues », « Brévenne-Turdine » et des cours d'eau de ces bassins versants) :

- 7.1 l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique :

○ la réalisation d'études à caractère global, visant une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique et hydro-morpho-écologique du territoire communautaire et permettant la mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant, de préservation, de restauration et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques associés telles que par exemple les plans pluriannuels de restauration et d'entretien des berges et ripisylves, les plans de gestion du transport solide, les études de suivi de l'évolution de milieux...

- 7.2 l'entretien et l'aménagement des cours d'eaux, canaux, lacs et plans d'eau, y compris leurs accès, hors site du Lac des Sapins :

○ les travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des lits mineurs, berges, ripisylves et ouvrages hydrauliques des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau présentant un intérêt général à l'échelle des bassins versants ou des sous bassins versants.

- 7.3 la défense contre les inondations :

○ les études générales, acquisitions foncières et les travaux en vue d'aménagements présentant un intérêt à l'échelle globale des bassins versants ou des sous bassins versants, définis par les études menées à l'échelle du bassin versant, visant la gestion du risque inondation, tels que par exemple la préservation ou la restauration des zones d'expansion des crues ou la création d'ouvrages contribuant à l'écrêtement ou au ralentissement des crues, ainsi que la gestion, l'exploitation de ces ouvrages,

○ les études, acquisitions foncières et travaux pour la création, l'entretien et la gestion d'ouvrages et d'aménagements hydrauliques présentant un intérêt général pour la protection contre les crues des cours d'eau et les inondations telles que par exemple les canaux, les systèmes d'endiguement...

- 7.4 la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines :

○ les études, acquisitions foncières et travaux de renaturation et de restauration de zones humides, de milieux aquatiques, des lits mineurs, berges et formations boisées riveraines des cours d'eau,

○ les études, acquisitions foncières et travaux d'aménagement des ouvrages hydrauliques établis dans le lit des cours d'eau, dans le cadre de la restauration de la continuité écologique et de la gestion du transport sédimentaire,

○ les travaux de restauration, d'aménagement et de gestion écologique et piscicole sur les milieux aquatiques des bassins versants et sous bassins versants.

2. Compétences optionnelles

10° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la COR est déjà compétente pour lutter contre la pollution de l'air, contre les nuisances sonores et pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Monsieur le Président propose de compléter, comme suit, le contenu de cette compétence optionnelle, pour :

- les « infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) », soit la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

- les opérations d'intérêt communautaire en matière de production d'énergies renouvelables (incluant l'installation de candélabres photovoltaïques, la création et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération), conformément aux dispositions de l'article L.2224-32 du CGCT.

3. Compétences facultatives

Est reformulée, comme suit, la compétence suivante :

14° En matière d'aménagement de rivières et lutte contre les inondations (territoire communautaire des bassins versants des rivières « Rhins », « Azergues », « Brévenne-Turdine » et des cours d'eau de ces bassins versants) :

- l'étude, la programmation, le pilotage opérationnel et le bilan (animation, coordination, gestion administrative et financière) de démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant, telles que schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), programme d'action et de prévention des inondations (PAPI), contrats de rivières, contrats de milieux, démarche de gestion du patrimoine naturel et/ou toute autre procédure ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques ;
- Outre les actions de communication liées aux opérations de gouvernance de l'eau, la mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique, d'information, de sensibilisation et de communication relatives au fonctionnement, à la protection et à la gestion des milieux aquatiques, à la protection contre les inondations et la réduction de la vulnérabilité des personnes, biens et activités, au développement et au maintien dans la durée d'une culture du risque ;
- la prévision et l'alerte aux crues (animation du dispositif d'alerte, mise en place et entretien de stations hydrométriques, de repères de crues...) ;
- la mise en œuvre ou la participation à des actions visant à l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- la lutte contre les pollutions diffuses (études des pollutions à l'échelle du bassin versant, élaboration de plans de réduction des apports polluants...) ;
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- la constitution de réserves foncières, l'aménagement, l'entretien et la gestion des terrains en sa propriété ;
- la valorisation paysagère et touristique des cours d'eau et milieux aquatiques en dehors des traversées urbaines ;
- les études et travaux permettant de valoriser et de préserver le patrimoine lié à l'eau ;
- les études, acquisitions foncières et travaux de lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols sur les versants (hors systèmes d'assainissement et hors zones urbaines) permettant de prévenir les effets des inondations et la dégradation des cours d'eau.

Le Conseil Municipal, lecture faite par Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et voté par les membres présents :

1 Pour

14 abstentions

TOUR DE TABLE :

Madame Chantal DUJARDIN-REY :

-L'académie a accepté la reprise des rythmes scolaires hebdomadaire à quatre jours.

-Madame LE BACQUER présidente du sou des écoles demande une clé et un badge afin d'accéder au grenier de l'école Jean de la Fontaine, pour pouvoir entreposer du matériel utilisé lors de différentes manifestations. Le Conseil Municipal accepte de leur laisser une clé et un badge.

-Madame Frédérique BORDET Directrice de l'école Jean de la Fontaine dans un courrier demande un budget exceptionnel afin d'acquérir différents jeux ludiques. En effet elle a constaté que ceux mis à la disposition pour la garderie et les activités périscolaires, étaient en piteux états. Il est aussi demandé de créer un placard afin de ranger le matériel acquis. La maternelle est équipée d'ordinateur, qu'un parent d'élève a donné, il est demandé l'acquisition de clavier et de souris adapté aux petites mains des enfants.

-Madame LAFFAY Christelle demande la parole et indique qu'il serait bien de pouvoir attendre la nouvelle école maternelle, comment se fait-il que le sou des écoles ne puisse pas participer à l'acquisition de ce matériel ?

-Un autre courrier de Madame BORDET demande la modification de la plage horaire journalière, elle indique que le temps de midi est trop long pour les enfants déjeunant à la cantine, l'horaire serait le suivant 8H30-12H00 et 13H30-16h00 un débat s'ensuit, Monsieur le Maire indique que la décision sera prise, je vais recevoir Madame BORDET Frédérique concernant la modification d'horaire, la décision pourra être prise lors du prochain Conseil Municipal.

-Présentation des différentes demandes de permis de construire et de demandes préalables.

Monsieur Daniel CHAUD :

Informe des différents travaux de voirie :

- Voirie communautaire : il a téléphoné à Monsieur DUBUISSON Pierre du service voirie de la COR afin de pouvoir programmer une réunion pour les futurs travaux de voirie au lieu-dit du GIROUD « Chemin du Giroud » en effet les travaux seront pris en charge par la communauté de commune, et devront certainement débutés cette année. Il y aura un nouveau contact avec les propriétaires riverains. La largeur de la route sera de 4 mètres. Des travaux seront réalisés avec la COR sur un linéaire de deux mètres route de Ronzière en effet en dessus de Madame DUBESSY Laurence, il y a un affaissement de la route près de la rivière, un dossier de la loi sur l'eau doit être fait.
- Voirie communale une réunion aura lieu début mars.
- Le stockage du sel derrière le local voirie pose problème, nous pourrions envisager la création d'un silo pour entreposer le sel, dans le prolongement du nouveau parking du stade afin de faciliter la livraison du sel avec un camion en semi- remorque et éviter la manipulation que l'on fait actuellement. Avec Monsieur BOST nous avons été voir le silo de la commune de Saint-Marcel l'Eclairé. Je me renseigne auprès du service urbanisme, si une telle construction est possible.
- Les adjoints techniques auront en charge de créer des plates formes afin d'entreposer les containers pour les ordures ménagères, les travaux sont à faire pour mi-mars.
- Retour sur la plantation d'arbres suite à la coupe de bois réalisée sur la parcelle appartenant à la commune, après avoir pris des renseignements sur les possibilités d'essences d'arbres à planter, il revient que les résineux sont plus résistants, auront moins de travail d'entretien et ils poussent plus vites, de plus la parcelle est au nord. Après débat le Conseil Municipal approuve la plantation de résineux.
- Les travaux du syndicat des eaux pour la pose d'une nouvelle canalisation rue des Tourterelles débutent des travaux à partir du 15 mars.
- Monsieur BENAISSI coordinateur de la COR viendra pour la sécurité et l'hygiène au travail le vendredi 9 février 2018 à 9h00 en Mairie.

Madame Christelle LAFFAY :

- Informe d'une possibilité d'un spectacle pour enfant le vendredi 25 mai à 19h00 soit dans la cour de la cantine, ou sur proposition de Madame COQUARD Christelle sur le parking Georges MENUT. Visite des différents lieux, le mercredi 7 février avec une personne de la COR en charge de trouver le bon endroit pour cette manifestation, une décision sera prise ultérieurement par le service culturelle de la COR.
- Nous allons recevoir l'exposition « Vert Horizon : la forêt des Monts du Beaujolais » du 6 novembre 2018 au 19 novembre 2018 à la salle des mariages. Cette exposition est prêtée par la COR « Pôle Musée » Nous aurons la charge d'aller chercher les panneaux ainsi que de les ramener. Nous allons demander à Monsieur VANON Nicolas s'il souhaite intervenir lors de la visite des écoles pour cette exposition.
- Aquaval organise une soirée ZEN le samedi 3 mars de 18h00-22h00.
- Lors des différentes réunions pour les villages d'accueil, il a été décidé de faire un livret avec comme mascotte une abeille. Plusieurs informations dans ce livret seront proposées par chaque commune, tel que le transport, les commerçants, les services à dispositions etc.....

Monsieur Dominique DEVOS :

- Présentation par vidéo projection du plan de la nouvelle cuisine dans le nouveau bâtiment rue des Tourterelles. J'ai visité avec Chantal et Monsieur le Maire la nouvelle cuisine scolaire de la commune de Pontcharra, nous avons aussi discuté de l'acquisition d'un piano de cuisson et d'une étuve que la commune de Pontcharra met en vente.
- Nous avons reçu un devis de 37 000 € de l'entreprise Eiffage de Pontcharra sur Turdine pour le parking des Tuillières, présentation et explication sont faites sur le plan en papier.
- Une réunion avec le SYDER a eu lieu pour l'extinction de l'éclairage public pour toute la commune sauf l'éclairage sur la RD 27 (soit le village). Les travaux vont avoir lieu cette année, le coût prévisionnel pour la commune est de 49 400 €. Je propose de revoir la plage horaire d'extinction lors d'un prochain conseil municipal.
- Des économies financières ont été réalisées du fait des travaux d'économie d'énergie et du changement de prestataire pour l'électricité dans les bâtiments communaux, environ 3 000 € par an.
- Une subvention 3 545 € nous est allouée suite aux travaux d'isolation réalisés dans la salle polyvalente versée par la COR.

-Concernant l'aménagement du grenier celui-ci est terminé, il convient aujourd'hui de déplacer les archives situées dans le Bureau de la Directrice d'école, je demande des volontaires pour entreprendre le déménagement de ces dites archives le samedi 24 février 2018 à 8h00.

Monsieur le Maire :

Le permis de construire du bâtiment rue des Tourterelles et le permis de construire Impasse des Jardins : des trois maisons individuelles est déposé, le marché d'appels d'offres pour la démolition a été dématérialisé sur le site du progrès, sur le site du Moniteur, ainsi que sur le site internet d'EPORA, le 31 janvier 2018. Une visite du site est prévue avec les entreprises le 15 février prochain à 9h30. Les offres seront remises le 22 février à EPORA. Les travaux de démolition sont prévus pour juillet 2018. Le commencement des travaux pour septembre 2018. Avec l'avancement du projet des coûts supplémentaires sont à envisagés tel qu'un mur de soutènement est à prévoir pour soutenir l'impasse des jardins, l'éclairage public, aucun chiffrage à ce jour nous est parvenu. En avançant dans le projet plusieurs possibilités techniques se mettent au jour. Il a été demandé à EPORA de pouvoir faire l'acquisition du tènement FOUILLAT/LANQUETIN en deux fois, EPORA nous a indiqué qu'ils sont d'accord sur une telle demande.

-Une seconde réunion sera prévue après acceptation du permis de construire avec les riverains.

-Maintenant que le projet de l'aménagement du Bourg est en phase de construction, réfléchir sur le futur nom de ce bâtiment, il faut aussi nommé le futur parking situé aux Tuillières.

-j'ai rencontré avec mes adjoints, Monsieur GREGOT Jean-claude du restaurant l'Attablée, concernant la buvette supplémentaire que nous souhaitons qu'il installe dans la cour du bas de son restaurant pour la fête des classes 2018. Nous lui assurons qu'une barrière de sécurité sera mise en place sur le muret situé au bord de cette terrasse. Il a été demandé de laisser le parking en face du restaurant libre de tout véhicule.

-Concernant les communes nouvelles une réunion a eu lieu le 30 janvier 2018 afin d'avancer sur le projet des communes nouvelles, d'autre réunions sont programmées soient : le lundi 19 février 2018 à 11h00 à la commune nouvelle du Val d'Oingt (le Bois d'Oingt) le 20 mars 2018 une réunion avec les intervenants de l'AMF aux Olmes, en soirée salle du conseil, une information d'une demie journée à Paris le jeudi 15 mars 2018.

-Monsieur DEVOS intervient et propose de faire une fresque sur le bâtiment qui jouxte le futur parking.

-Une organisation a été faite pour les défilés aux monuments aux morts afin que chacun sachent ses fonctions.

-Ne pas oublier la réunion publique pour la participation citoyenne le mardi 6 mars 2018 à la salle d'Animation.

Monsieur Julien BOLVY :

-La pose de poteaux signalétiques concernant les chemins de randonnées PDIPR est finie.

-Comment se fait-il que le maraîcher ne soit pas là tous les samedis matins ?

Monsieur le Maire intervient et indique qu'il a interpellé le maraîcher, lui demandant d'informer ses clients et la Mairie de son absence. De ce fait nous ferons le choix de demander à un producteur local de venir, en son absence.

Madame Christine CHAVEROT :

L'Assemblée Générale de l'association « la Toile des Gônes » s'est bien passée, le bilan est positif, la nouvelle présidente est Madame Elodie COSTE, Trésorière Mme LACROIX Elisabeth. Madame Estelle MAMELLI Directrice du centre aéré met tout en œuvre afin d'optimiser les activités.

Un sondage est parvenu aux parents d'élèves des écoles concernant la pertinence pour une ouverture le mercredi matin du centre aéré.

Les communes des Olmes et Saint-Loup peuvent accueillir le centre aéré, elles disposent de locaux adéquats.

Une animation a eu lieu sur Tarare « du Pint Ball ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H40
